



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

# Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

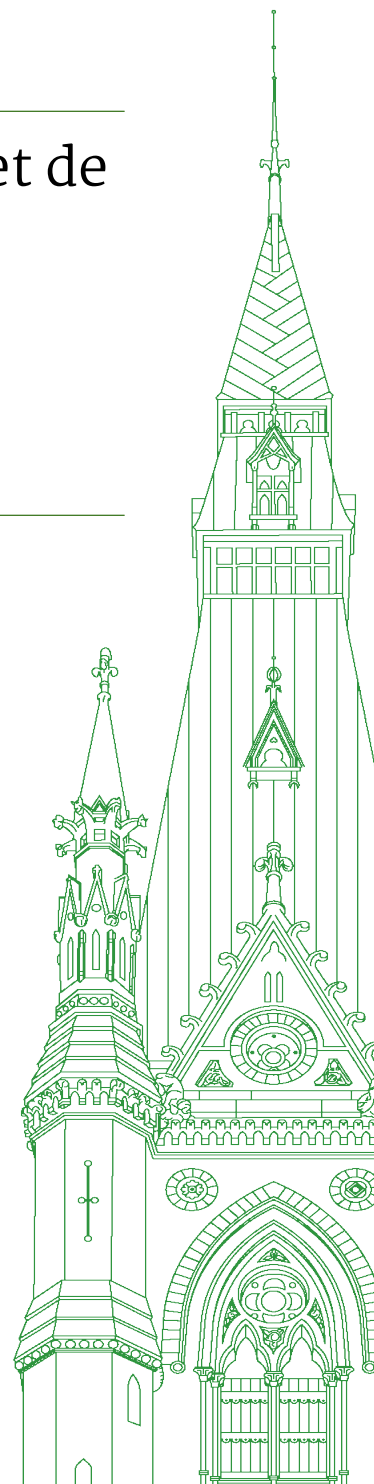
TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 014

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le mardi 25 novembre 2025

Présidente : Julie Dzerowicz





# Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mardi 25 novembre 2025

• (1535)

[Traduction]

**La présidente (Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.)):** Bonjour. Je déclare la séance ouverte.

Je souhaite la bienvenue à Mme Goodridge, qui se joint à nous aujourd'hui. Je souhaite également la bienvenue à M. Dhaliwal. Vous avez évidemment beaucoup manqué au Comité. Nous avons donc décidé que nous voulions vous revoir, alors merci de vous joindre à nous.

Bienvenue à la 14<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes. La réunion d'aujourd'hui se déroule en format hybride.

Permettez-moi pour commencer de formuler quelques consignes à l'intention des témoins et de nos membres.

Pour ceux qui sont avec nous sur Zoom, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour activer ce dernier et le désactiver lorsque vous ne parlez pas. Vous pouvez sélectionner le canal d'interprétation approprié au bas de votre écran: parqué, anglais ou français. Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous désigne par votre nom.

Je vous rappelle que vous devez éviter de parler tous en même temps, car cela rend les choses très difficiles pour nos interprètes. Cela complique leur travail. Bien sûr, assurez-vous que toutes vos interventions sont adressées à la présidence.

Pour les membres présents dans la salle, veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions.

Je vous avertirai également une minute avant la fin de votre temps de parole. Cela vaut aussi bien pour les membres du Comité que pour nos témoins. Je vous remercie d'avance de votre coopération.

Cela étant dit, conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 16 septembre 2025, le Comité reprend son étude sur le système d'immigration canadien.

[Français]

Je voudrais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins, qui participeront à notre table ronde par vidéoconférence. De l'Accueil francophone du Manitoba, nous recevons la directrice générale, Bintou Sako. De l'Éducation internationale, nous recevons Lysiane van der Knaap, qui est également directrice générale. Nous recevons aussi Jérôme Carette, directeur des services éducatifs adultes, du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean. Enfin, d'Éducation internationale nous recevons Odile René, conseillère réglementation en immigration pour étudiants étrangers.

Madame Sacko, nous allons commencer par vous. La parole est à vous pour cinq minutes.

**Bintou Sacko (directrice générale, Accueil francophone du Manitoba):** Merci.

Madame la présidente, honorables membres du Comité, j'aimerais vous remercier de me donner l'occasion, ce matin, de faire une présentation au nom de l'Accueil francophone du Manitoba.

Je m'appelle Bintou Sacko et je suis la directrice de l'Accueil francophone, depuis sa création, en décembre 2003.

Si nous avons fait beaucoup de chemin depuis plus de 20 ans, nous nous trouvons aujourd'hui devant un certain paradoxe. D'un côté, le gouvernement fédéral a envoyé un signal positif et clair en augmentant la cible d'immigration pour les années à venir, visant 10 % d'ici 2027. De l'autre côté, cet objectif s'annonce dans un contexte de baisse des niveaux généraux d'immigration au Canada. Cela soulève une question cruciale: comment pouvons-nous accueillir plus de francophones de manière durable, si les moyens pour le faire ne suivent pas? L'augmentation de la cible est un engagement que nous saluons, mais elle doit être accompagnée d'investissements pour soutenir l'accueil, l'intégration et la rétention de ces personnes au cœur de nos communautés. Sans cela, l'objectif restera un paradoxe, une promesse vide.

Pour illustrer ces enjeux, je vais aborder quatre thèmes: les niveaux d'immigration, le système d'asile, le processus d'immigration et les stratégies que nous devons mettre en place.

Premièrement, en ce qui concerne les niveaux d'immigration, la FCFA, soit la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, a raison de noter que le gouvernement fédéral reste conséquent avec son engagement. L'augmentation des cibles en pourcentage permet de stabiliser le nombre d'immigrants d'expression française à environ 30 000 par an, malgré la diminution de la cible globale. Il s'agit d'une protection essentielle pour inverser le déclin démographique de nos communautés.

Cependant, il ne faut pas s'y tromper: la stabilisation du nombre de nouveaux arrivants francophones ne suffit pas. Une étude de la FCFA a démontré qu'il nous fallait une proportion minimale de 12 % pour y arriver. À deux ans de l'atteinte de la cible de 10 % et avec plusieurs années de retard cumulées, nous sommes loin du compte.

De plus, le défi est double. Les programmes cruciaux sont déjà sous-financés et limités géographiquement. Augmenter le pourcentage de la cible sans augmenter les ressources pour le recrutement, c'est comme élargir une porte d'entrée sans agrandir le vestibule. On invite les gens sans augmenter la capacité d'accueil.

Deuxièmement, il y a la question du système d'asile. À cette pression s'ajoute une nouvelle réalité: l'augmentation fulgurante du nombre de demandeurs d'asile francophones dans nos communautés, notamment au Manitoba. Ce phénomène est une conséquence directe des changements récents dans les politiques ailleurs au pays.

Ces personnes arrivent souvent dans une situation d'extrême vulnérabilité et se tournent vers nos organismes, qui sont en première ligne. Or aucun financement additionnel ou dédié n'est prévu pour répondre à cette demande croissante et spécifique. Nos structures d'accueil sont débordées et forcées de faire plus avec les mêmes moyens. Cela met en péril la qualité des services d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Troisièmement, il y a le processus d'immigration. Le parcours des immigrants en milieu minoritaire, une fois qu'ils sont sur place, est semé d'embûches. Ils sont confrontés à un double défi. D'abord, il y a le défi de la langue. Même en étant francophones, beaucoup d'entre eux doivent faire une mise à niveau linguistique pour s'adapter à notre contexte. Ces formations doivent être financées, non seulement pour l'apprentissage de l'anglais, mais aussi pour une mise à niveau du français dans le contexte professionnel canadien.

Ensuite, il y a le défi lié à l'intégration. Si les services d'établissements, gérés par et pour les francophones, ne sont pas mieux financés. L'intégration prend plus de temps, ce qui provoque un découragement et une dépendance prolongée. Le risque est immense: quand un nouvel arrivant ne trouve pas le soutien nécessaire au sein de la francophonie, il risque de s'assimiler et de s'éloigner de la communauté, souvent sans s'en rendre compte. Nous faisons tout le travail préliminaire de recrutement pour ensuite les perdre. C'est un échec pour eux et pour nous.

Quatrièmement, nous proposons des stratégies et des recommandations. Devant ces défis, des solutions concrètes et urgentes s'imposent. Il faut financer pleinement les programmes comme Destination Canada et élargir leur portée pour atteindre le vaste bassin de talents francophones dans le monde. La cible ne sera atteinte que si nous nous donnons les moyens d'y arriver.

Il est également impératif d'allouer un financement direct, stable et adéquat aux services d'établissements francophones, en allouant une enveloppe spécifique pour répondre à l'afflux des demandeurs d'asile. Nous demandons que ces services soient gérés par des organisations francophones pour aider précisément les immigrants francophones.

Enfin, nous devons nous assurer que les programmes qui fonctionnent et qui accordent des points supplémentaires aux francophones, comme le système Entrée Express, sont protégés et pérennisés.

• (1540)

En conclusion, l'engagement du gouvernement est un premier pas, mais, pour que les chiffres deviennent des visages intégrés et épanouis dans nos communautés, il faut passer de l'ambition à l'action. Donnons-nous les moyens de nos ambitions. Investissons dans nos structures d'accueil pour assurer non seulement l'avenir de ces

nouveaux arrivants, mais aussi la vitalité et la pérennité de la francophonie canadienne.

Je vous remercie.

**La présidente:** Merci, madame Sacko.

Madame van der Knaap, vous avez la parole.

**Lysiane van der Knaap (directrice générale, Éducation internationale):** Bonjour.

Mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de nous recevoir. Je vais parler au nom des trois personnes qui représentent Éducation internationale.

Éducation internationale est une coopérative qui regroupe les centres de services scolaires et les commissions scolaires du Québec, c'est-à-dire les institutions publiques qui offrent des formations professionnelles sur leur territoire respectif. Notre coopérative travaille avec ces établissements afin d'attirer des élèves internationaux pour suivre des formations professionnelles.

Notre objectif d'aujourd'hui est double. D'une part, nous voulons faire connaître aux parlementaires ici présents la formation professionnelle au Québec, un système unique au pays. D'autre part, nous plaçons pour plus d'équité et de cohérence quant aux choix faits par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, depuis un peu plus d'un an en ce qui concerne les étudiants étrangers au Canada.

Le réseau public de la formation professionnelle au Québec est constitué de 174 centres de formation qui offrent plus de 200 programmes dans 21 secteurs à environ 130 000 élèves sur l'ensemble du territoire du Québec. La formation professionnelle est un pilier du système éducatif québécois. Elle existe pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de métiers spécialisés. Elle consiste en des formations courtes, pratiques et adaptées aux besoins du marché du travail. Nous voulons une adéquation entre la formation et l'emploi.

Selon des données publiées par le ministère de l'Emploi du Québec, 80 % des programmes de formation professionnelle mènent à des métiers en déficit de main-d'œuvre. Une proportion importante des professions les plus touchées par des pénuries persistantes relève directement de la formation professionnelle, notamment les professions de préposé aux bénéficiaires, de machiniste et de soudeur, ainsi que les métiers de la construction et les cuisiniers.

Au cours des dernières années, la formation professionnelle au Québec n'accueillait pas plus de 1 % des étudiants étrangers du Canada. En 2024, il y avait un total de 10 000 élèves internationaux dans le réseau public, ce qui en a fait une année record. Entre 3 000 et 4 000 de ces étudiants, environ, étaient répartis dans 138 établissements situés à l'extérieur de Montréal, ce qui représentait une moyenne d'environ 25 étudiants par établissement. En comparaison avec d'autres établissements de formation, notamment l'Université de Toronto qui comptait 27 000 étudiants étrangers pour une seule et même année, ce sont de très petits nombres. Bien qu'ils soient présents en petit nombre dans nos établissements, les élèves internationaux permettent de compléter des cohortes et de maintenir l'offre de formation pour les Québécois qui souhaitent suivre une formation.

Après leur formation, les élèves québécois et les élèves internationaux occupent des emplois en forte demande dans leur communauté. Le taux de placement de plusieurs programmes est de 100 %.

Pourtant, malgré ces faits, les règles actuelles d'immigration étouffent la capacité des centres de formation d'attirer des élèves internationaux. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2024, l'imposition d'un critère d'admissibilité basé sur le domaine d'étude qui donne accès au permis de travail postdiplôme, ou PTPD, fait que seulement 55 programmes sont admissibles au PTPD, alors qu'avant, il y en avait 142. Selon les informations communiquées par IRCC, cette liste pourrait être réduite à 35 programmes au début de l'année 2026. Parmi les programmes non admissibles, plus de 40 mènent à des métiers pour lesquels un besoin de main-d'œuvre est documenté.

IRCC indique que la mesure restrictive concernant le permis de travail postdiplôme a été décidée en fonction des données disponibles sur le marché du travail. Pourtant, l'ensemble des diplômes universitaires sont admissibles au PTPD. Il est difficile de croire que l'ensemble des programmes universitaires affichent des taux de placement supérieurs à ceux des programmes de formation professionnelle comme celui de préposé aux bénéficiaires ou de mécanicien.

L'augmentation des dépenses en défense et dans l'industrie navale combinée aux trois grands projets annoncés par le gouvernement Carney pour le Québec crée une demande importante pour des métiers issus de la formation professionnelle. Sans ajustement des politiques migratoires pour la formation professionnelle, le Canada va avoir de la difficulté à réaliser ses projets stratégiques.

La preuve, c'est qu'à la fin du mois de septembre 2024, Éducation internationale a réalisé un sondage auprès des centres de formation professionnelle pour connaître les retombées de la mesure concernant le permis de travail postdiplôme sur leurs capacités d'attirer des candidats internationaux. Parmi les personnes interrogées, 44 % ont observé une baisse de fréquentation de 50 % ou plus à la rentrée de 2025 par rapport à la même date de l'année précédente. Vingt établissements de formation nous ont rapporté devoir annuler ou reporter 77 cohortes au cours de l'année scolaire. Dans l'ensemble du Québec, ce nombre est encore plus élevé. Les répondants nous ont rapporté que plusieurs programmes sont fragilisés par la baisse de fréquentation des élèves internationaux. Certains sont directement liés aux investissements du gouvernement fédéral actuel, notamment les programmes d'arpentage et de mécanique de véhicules routiers lourds.

Nous sommes ici aujourd'hui pour plaider pour une reconnaissance pleine et entière de la formation professionnelle par le gouvernement du Canada dans les choix qu'il fait en matière d'immigration. Nous demandons qu'IRCC rétablisse l'accès au permis de travail postdiplôme pour les programmes de formation professionnelle qui répondent à de réels besoins sur le marché du travail.

• (1545)

Les élèves internationaux arrivent en petit nombre et sont répartis dans plus de 150 établissements partout dans la province. Ils sont essentiels au maintien d'une offre de formation partout au Québec. Ils répondent aussi à des besoins de main-d'œuvre importants, notamment pour réaliser les grands projets structurants pour le Canada.

Sans rectifications, ce sont des milliers de postes qui vont rester vacants.

**La présidente:** Merci, madame van der Knaap.

Nous allons maintenant passer à la première série de questions.

Monsieur Davies, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

**Fred Davies (Niagara-Sud, PCC):** Merci, madame la présidente.

Les observations de Mme van der Knaap m'ont particulièrement intéressé. Je voudrais revenir là-dessus, mais si vous me le permettez, j'aimerais d'abord vous donner un aperçu de ce qui se passe dans ma région, la région de Niagara.

Comme vous le savez peut-être, le Niagara College est l'un des collèges les plus réputés au Canada. Compte tenu des changements apportés au programme, l'une des choses que j'ai entendu dire au cours des derniers mois, c'est que, par le passé, les étudiants étrangers qui venaient au Canada pour suivre un programme de trois ans, par exemple, pouvaient généralement obtenir un permis de travail pour faire un stage postuniversitaire au Canada.

En ce qui concerne les changements mis en place par le gouvernement — corrigez-moi si je me trompe, madame van der Knaap —, si vous allez à l'université et que vous obtenez un diplôme général en philosophie ou en anthropologie, vous avez plus de chances d'obtenir un permis de travail en sortant de l'université qu'en sortant d'une école professionnelle. Au Niagara College, par exemple, nous avons un cours de cuisine de calibre mondial. Il y a un cours en distillerie, un cours sur le brassage ainsi qu'un cours d'hôtellerie et de restauration qui répond aux besoins d'une bonne partie de la région de Niagara. Vous avez mentionné que l'acceptation des étudiants doit également être fondée sur une analyse du marché du travail ou sur une analyse régionale. Cependant, les changements qui ont eu lieu — et vous voudrez peut-être nous faire part de vos observations à ce sujet — ont eu une incidence disproportionnée sur ceux qui se lancent dans les métiers spécialisés. Le Canada a vraiment besoin de ces travailleurs, mais nous ne leur donnons pas la possibilité de travailler ici. Êtes-vous d'accord avec cela?

[Français]

**Lysiane van der Knaap:** C'est exactement ce que nous avons présenté.

Les programmes en arts sont tous admissibles à un permis de travail postdiplôme, ou PTPD, s'ils sont sanctionnés par un diplôme. En revanche, les élèves qui viennent des écoles de formation professionnelle, les écoles de métier, sont désavantagés et ont plus de difficultés pour avoir un PTPD.

• (1550)

[Traduction]

**Fred Davies:** Madame van der Knaap, lorsque ces changements ont été apportés par le gouvernement, comment avez-vous réagi, vous et vos collègues? Cela a porté un dur coup dur aux programmes de formation, notamment aux programmes Sceau bleu et Sceau rouge. Le Canada a grandement besoin de travailleurs dans certaines disciplines professionnelles, en particulier dans les domaines de la construction, de la charpenterie, de l'électricité et de la plomberie, ainsi que dans tous les métiers désignés Sceau bleu. J'ai bien l'impression que si des changements ne sont pas apportés, nous allons perdre des occasions d'attirer des étudiants étrangers au Canada pour ces programmes et ces formations. Nous risquons de ne plus les attirer du tout. Êtes-vous d'accord avec cela?

[Français]

**Lysiane van der Knaap:** Nous observons une baisse importante de l'attractivité des programmes de formation professionnelle qui a été révélée par les données de notre sondage. Plus de 50 % des centres de formation nous disent qu'ils ont connu une baisse du nombre d'admissions de 50 % ou plus. Les répercussions sont donc réelles.

M. Carette, qui vient d'un centre de formation professionnelle en région, à Alma, pourrait peut-être commenter la situation qu'il observe dans sa région.

**Jérôme Carette (directeur des services éducatifs, Secteur des adultes, Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean, Éducation internationale):** Le Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean est situé à Alma, au Lac-Saint-Jean, à environ 200 kilomètres au nord de Québec. Notre centre de formation professionnelle offre exactement 15 programmes de formation professionnelle.

Au cours des deux dernières années, nous avons observé une diminution du nombre d'admissions d'élèves internationaux. En 2023-2024, nous avions 70 nouvelles inscriptions, alors qu'en 2024-2025, nous en avons 55. Cette année, nous en sommes à 29.

Comme Mme van der Knaap le mentionnait, ce ne sont pas des nombres astronomiques. Nous ne sommes pas un très grand centre de services scolaire, mais nous vivons la même réalité que partout ailleurs. Tantôt, nous parlions des 174 centres de formation professionnelle dans la province. Cette situation touche toute la province.

Pourtant, si nous nous penchons sur l'ensemble de nos 15 programmes, les taux de placement sont presque de 100 %. La diminution du nombre d'élèves signifie que nous ne sommes tout simplement plus capables de fournir les diplômés nécessaires pour répondre aux besoins du marché du travail.

[Traduction]

**Fred Davies:** Merci de cette réponse.

Combien d'étudiants ont été touchés par la diminution du nombre de programmes que vous offrez présentement?

Madame van der Knaap, avez-vous ces chiffres?

[Français]

**Lysiane van der Knaap:** Nous n'avons pas les données de cette année parce que nous n'avons pas encore pu enregistrer les nombres exacts pour l'entièreté de la province. Ces données seront disponibles plus tard au cours de l'année.

Toutefois, par exemple, à Éducation internationale, nous avons noté une baisse de près de 50 % du nombre d'admissions, mais les données sur cette rentrée ne sont pas disponibles pour la province au complet.

M. Carette a donné l'exemple de son centre de formation professionnelle, où le nombre d'admissions a chuté de plus de 50 %.

[Traduction]

**Fred Davies:** Madame la présidente, combien de temps me reste-t-il?

**La présidente:** Vous vous êtes arrêté juste à temps. Vous avez zéro seconde.

Nous passons maintenant à M. Zuberi, pour six minutes.

[Français]

**Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Je voudrais commencer par vous poser des questions, madame Sacko.

Vous avez récemment témoigné au Comité permanent des langues officielles. Vous avez aussi mentionné plusieurs difficultés auxquelles les étudiants faisaient face, notamment la faible capacité des consultants et des agents de visa en Afrique francophone, ce qui induit un nombre élevé de refus arbitraires.

Que recommandez-vous pour lever ces barrières, notamment les barrières systémiques?

● (1555)

**Bintou Sacko:** En ce qui concerne les visas des étudiants, vous avez parlé de « nombre élevé » et de « barrières systémiques ». Je pense qu'il y a quelque...

**Sameer Zuberi:** Il me semble que vous avez témoigné de ces difficultés devant un autre comité.

**Bintou Sacko:** Oui, c'était il y a quelques années.

Je recommande au gouvernement de faire des vérifications au sein des ambassades, parce que ces dernières répondent aux demandes de plusieurs pays, notamment celles qui sont situées dans les pays de l'Afrique francophone. Il faudrait travailler avec ces ambassades pour voir s'il y a une possibilité d'offrir des visas plutôt que de faire des demandes de visa pour plusieurs pays.

De plus, le bassin est assez large pour faire du recrutement. Il faudrait donc donner aux pays francophones les plus stables le pouvoir ou l'autorité de délivrer des visas pour augmenter un tout petit peu le pourcentage.

**Sameer Zuberi:** Ces problèmes existent donc toujours, même si vous les avez déjà signalés il y a quelques années, n'est-ce pas?

**Bintou Sacko:** Oui, mais il y a quand même eu un changement. Le nombre de visas accordés dans les pays de l'Afrique francophone a augmenté, mais je pense qu'il y a encore du travail à faire. Certains refus n'ont pas été justifiés jusqu'à présent. Même si les dossiers sont bons et bien préparés, il y a tout de même des refus.

Toutefois, il y a eu un changement depuis la dernière fois.

**Sameer Zuberi:** L'un des plus importants investissements d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada concerne les organismes offrant des services aux nouveaux arrivants pour les aider à s'établir.

Pouvez-vous expliquer l'importance de ces services pour les nouveaux arrivants, surtout pour les francophones?

**Bintou Sacko:** Il faut comprendre qu'il y a l'immigration et le recrutement de manière générale.

Les services d'établissement pour les communautés francophones s'inscrivent dans une vision bien précise. Ne pas tenir compte de cette vision fait qu'on la perd dans la vision globale de l'immigration. Les francophones ont donc la responsabilité d'établir le lien avec la communauté. On parle alors de l'agrandissement de l'espace francophone. L'isolement déjà présent des communautés francophones est un facteur qui augmente l'insécurité linguistique. Lorsqu'une communauté fait des efforts extrêmes pour recruter des gens dans des pays francophones afin d'agrandir l'espace francophone, il faut investir suffisamment de ressources dans cet agrandissement. Dans un contexte déjà minoritaire, il en faut pour aider ces arrivants à s'intégrer, à surmonter les barrières linguistiques, à trouver un emploi, à travailler rapidement et à faire reconnaître leurs diplômes. Or, sur ce plan, il y a un très grand manque à gagner. Les services d'établissement servent justement à accompagner ces personnes pour qu'il y ait moins d'erreurs et que l'intégration se fasse le plus rapidement possible.

**Sameer Zuberi:** J'imagine que les francophones hors Québec font face à bien plus d'obstacles que les immigrants anglophones hors Québec.

**Bintou Sacko:** Exactement. C'est une réalité.

**Sameer Zuberi:** Les investissements d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou d'IRCC, sont primordiaux pour intégrer les personnes francophones hors Québec.

**Bintou Sacko:** Exactement. Il faut faire des investissements. Nous demandons justement au gouvernement d'investir dans cette vision. Il y a déjà un plan pour l'immigration francophone. Toutefois, ce serait encore mieux de financer un programme d'immigration francophone pour les communautés en situation minoritaire.

• (1600)

**Sameer Zuberi:** Merci beaucoup.

**La présidente:** Je vous remercie, monsieur Zuberi.

Monsieur Brunelle-Duceppe, vous disposez de six minutes.

**Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ):** Merci, madame la présidente.

Je remercie tous les témoins qui sont avec nous aujourd'hui. Permettez-moi de dire que je suis heureux d'accueillir quelqu'un qui vient d'Alma, la ville où j'habite.

Nous avons longuement parlé des baisses draconiennes observées dans les centres de formation professionnelle un peu partout au Québec.

Madame van der Knaap, pourriez-vous nous dire à quel point la baisse du nombre d'étudiants étrangers affecte la pérennité de certains programmes?

**Lysiane van der Knaap:** Comme je l'ai exposé, vingt établissements nous ont dit avoir annulé ou reporté les programmes de 77 cohortes. Certains nous ont parlé de programmes offerts dans des centres de formation professionnelle qui sont fragilisés, dont ceux en mécanique, en santé, en secrétariat et en comptabilité.

Cela a vraiment des conséquences concrètes pour les centres et leur capacité à créer des cohortes ou même à offrir des programmes.

Monsieur Carette peut sans doute témoigner de la fragilité de certains programmes chez lui.

**Alexis Brunelle-Duceppe:** Vous avez la parole, monsieur Carette.

**Jérôme Carette:** Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, la diminution du nombre d'élèves étrangers a atteint plus de 50 % sur deux ans. Il faut comprendre que, pour notre organisation, ils représentaient, l'an dernier, à peine 14 % de tous nos élèves inscrits. Il ne s'agit donc pas de cohortes complètes d'élèves étrangers, mais ce sont des élèves dont la présence est cruciale. Non seulement cette diminution limite le nombre de diplômés que nous pouvons former et qui fournit une main-d'œuvre à nos entreprises régionales, mais aussi, dans certains cas, elle limite aussi notre capacité à offrir certains programmes, qui sont, je ne dirais pas compromis, mais sur le point de l'être. Je pense notamment à notre programme d'usinage. L'an dernier, presque le quart des élèves de ce programme provenaient de l'étranger.

La présence de ces élèves dans nos programmes nous permet de délivrer des diplômes et de fournir une main-d'œuvre. Par contre, sans ces élèves, nous ne serions peut-être pas en mesure d'offrir certains programmes à nos cohortes, pour des raisons financières. Cette année, en raison de la diminution du nombre d'élèves étrangers, quelques-uns de nos programmes, dont ceux d'usinage, d'assistance technique en pharmacie et d'infographie, se trouvent dans un état plus précaire.

Parfois, le neuvième ou le dixième élève étranger est celui qui nous permet d'offrir un programme. Autrement, en raison des critères de financement, nous offririons le programme à perte. Nous pourrions le faire pendant un an, mais pas à long terme. Ce n'est pas un modèle viable.

**Alexis Brunelle-Duceppe:** Je trouve très intéressant que vous soyez au Comité. Souvent, au Québec, quand on parle d'étudiants étrangers, on parle d'étudiants universitaires ou collégiaux. On parle rarement d'étudiants en formation professionnelle.

J'aimerais que vous disiez au Comité à quel point vos programmes de formation sont collés à l'écosystème économique régional. Cela permettrait aux analystes de bien comprendre le lien que vous avez avec votre communauté et l'économie régionale.

**Jérôme Carette:** Je pourrais vous donner quelques statistiques globales, mais aussi quelques exemples régionaux concrets.

Si je me base sur des études récentes de l'Institut de la statistique du Québec, presque 80 % des postes vacants du marché du travail relèvent de la formation professionnelle. Comme je le mentionnais tout à l'heure, les taux de placement sont pratiquement de 100 % dans tous nos programmes. Nous peinons donc à répondre aux besoins des entreprises, et ce, peu importe le programme visé.

Je vais vous donner quelques exemples concrets. Parmi les 15 programmes de formation que nous offrons, il y en a un qui permet de devenir préposé aux bénéficiaires. Lors des dernières rencontres que nous avons eues avec des représentants du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay—Lac-Saint-Jean, le CIUSSS, on nous a carrément dit que si, demain matin, nous étions en mesure de lui fournir tous nos finissants d'un seul coup, il lui en faudrait le double. C'est un exemple très concret.

La durée de la formation de préposé aux bénéficiaires est de 705 heures et mène à un diplôme d'études professionnelles, ou DEP. Cependant, comme la durée de la formation est de moins de 900 heures, ce programme ne mène pas au permis de travail postdiplôme. Ainsi, l'étudiant étranger qui veut poursuivre son parcours scolaire en travaillant dans une organisation doit suivre un très long chemin administratif avec un permis de travail fermé. C'est aussi un exemple très concret. Cette restriction de 900 heures a un effet direct sur notre capacité à fournir de la main-d'œuvre aux entreprises de services de notre région.

Je pourrais changer de secteur et vous parler du soudage. Proco, un fleuron régional qui a un chiffre d'affaires de 170 millions de dollars, emploie une centaine de soudeurs. Encore là, notre capacité à fournir de la main-d'œuvre est insuffisante.

Au cours des dernières années, des restrictions ont été imposées concernant le permis de travail postdiplôme. Dans le contexte du soudage, les permis de travail ouverts aux conjoints ont été touchés. Cette possibilité existe encore pour les conjoints des étudiants à la maîtrise et au doctorat, mais pas pour les conjoints des étudiants au DEP.

Encore là, c'est un frein, et ça explique la diminution du nombre d'étudiants étrangers inscrits à nos programmes. De plus, ça diminue grandement notre capacité à fournir des soudeurs qualifiés aux entreprises régionales comme Proco.

• (1605)

**Alexis Brunelle-Duceppe:** Ces décisions ont été justifiées pour des raisons de capacité d'accueil.

Comment accueillez-vous ces étudiants internationaux? Sont-ils bien accueillis dans la communauté? Est-ce facile pour vous de les intégrer et de les accueillir convenablement? Veuillez répondre rapidement, s'il vous plaît.

**Jérôme Carette:** Comme Mme Sacko le mentionnait...

**La présidente:** Veuillez répondre rapidement, s'il vous plaît.

**Jérôme Carette:** Si nous voulons que ça fonctionne, tant pour les étudiants étrangers que pour les organisations et la communauté, il faut mettre en place des services.

C'est un choix que notre organisation a fait. Il faut dire que nous sommes un petit centre de services scolaire. Conjointement avec le centre de services scolaire voisin, le Pays-des-Bleuets, nous avons mis en place une structure d'accueil.

Les étudiants internationaux ne font pas que s'inscrire chez nous. Nous les accompagnons avant leur arrivée. Parfois, nous les accueillons à l'aéroport. Nous les aidons aussi à trouver un logement, à bien s'intégrer dans leur milieu, à se sentir inclus dans notre organisation.

Ça fait vraiment toute la différence. Je le mentionne parce qu'on ne parle pas de chiffres astronomiques pour de petits centres de services scolaires.

**La présidente:** Merci, monsieur Carette.

Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

Nous commençons maintenant la deuxième série de questions.

Nous commençons par M. Ma, qui dispose de cinq minutes.

[Traduction]

**Michael Ma (Markham—Unionville, PCC):** Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent à Mme van der Knaap.

En octobre dernier, vous avez témoigné devant le Comité des relations avec les citoyens du gouvernement du Québec. Vous avez plaidé en faveur de la pleine reconnaissance de la formation professionnelle comme moteur essentiel du développement économique, régional et linguistique.

Pouvez-vous m'expliquer votre recommandation sur la façon d'arrimer les admissions d'étudiants étrangers aux besoins des régions et de métiers spécialisés particuliers?

[Français]

**Lysiane van der Knaap:** En fait, ici, aujourd'hui, nous vous faisons la même recommandation qu'à la Commission des relations avec les citoyens, au Québec. Nous souhaitons que la formation professionnelle soit reconnue comme un secteur d'enseignement tout aussi important que l'enseignement supérieur. On a besoin d'ingénieurs et de médecins au Québec et au Canada, oui, mais comment fait-on fonctionner un hôpital sans les infirmières auxiliaires et les préposés aux bénéficiaires? Comment fait-on fonctionner une usine ou construit-on des brise-glaces sans les mécaniciens, les machinistes et les soudeurs? La formation professionnelle est un palier essentiel de l'enseignement et de la formation.

Par ailleurs, la formation professionnelle existe pour répondre aux besoins du marché du travail. Nous visons une adéquation parfaite entre la formation et l'emploi, comme je l'ai dit. S'il n'y a pas certains besoins sur le marché du travail, nous n'offrons pas de programme dans certains domaines. Autrement dit, nous enseignons les compétences dont on a besoin, et nous souhaitons que le nombre de personnes que nous formons corresponde au nombre de travailleurs recherchés dans les différentes régions.

Comme il y a 174 centres de formation professionnelle au Québec, ils adaptent leur offre de programmes aux besoins de main-d'œuvre dans leur région, selon un système de carte. Par exemple, il n'y a pas de formation dans les métiers miniers à Montréal, mais il y en a en Abitibi, dans la région de la Côte-Nord et à Chibougamau, là où sont situées les mines.

Par ailleurs, les centres de formation professionnelle vont combler des cohortes avec des étudiants étrangers. Il y a environ 130 000 étudiants en formation professionnelle au Québec, dont 6 000 ou 7 000 viennent de l'étranger, selon l'année. Or les besoins du marché du travail sont plus grands que cela. On avait fixé des cibles pour augmenter considérablement le nombre d'étudiants en formation professionnelle, mais il était très difficile de les atteindre sans les étudiants étrangers. Comme les efforts du gouvernement du Québec pour attirer des étudiants québécois dans les programmes de formation professionnelle n'étaient pas suffisants, on est allé chercher des étudiants étrangers pour compléter les cohortes. De plus, comme le disait mon collègue M. Carette, les taux de placement sont très élevés. C'est vrai au Lac-Saint-Jean, et ce l'est aussi dans d'autres régions.

J'aimerais vous mentionner quelques besoins du marché du travail qui relèvent de la formation professionnelle. En construction, par exemple, on aura besoin de 16 000 nouveaux travailleurs par année jusqu'en 2030, pour atteindre le nombre de 80 000 travailleurs. Dans l'industrie navale, qui est située le long du fleuve Saint-Laurent, 2 000 emplois sont prévus pour la construction de brise-glaces. On parle de soudeurs et de mécaniciens industriels, entre autres. Hydro-Québec, pour les grands chantiers, aura besoin de 35 000 travailleurs d'ici 2035. Ce sont beaucoup de métiers qui relèvent de la formation professionnelle.

D'autre part, M. Carette a aussi parlé des préposés aux bénéficiaires. Au Québec, il en manque 6 000. Il faut permettre à des étudiants étrangers de venir suivre une formation et de travailler. Il y a aussi le secteur de l'aérospatiale, autour de Montréal, qui doit pourvoir 40 000 postes d'ici 10 ans. Je pourrais continuer longtemps.

Alors, on a besoin de l'apport de la formation professionnelle. Ce que nous demandons ici, aujourd'hui, à l'instar du plaidoyer que nous avons présenté en commission parlementaire, à Québec, c'est que l'on reconnaisse le rôle stratégique de la formation professionnelle. On se soucie également de la capacité des immigrants à travailler en français, mais, une fois qu'ils ont suivi leur formation, ils sont francisés et ils sont capables de travailler en français partout.

• (1610)

[Traduction]

**Michael Ma:** Je vous remercie.

Dans le même ordre d'idées, dans votre témoignage, vous avez également souligné l'écart entre les permis de travail postdiplôme qui sont attribués et l'ensemble des diplômes universitaires, écart que vous venez d'affirmer vouloir combler.

Pensez-vous que notre système d'immigration, en particulier en ce qui concerne l'attribution des permis aux étudiants étrangers, devrait être plus étroitement lié aux besoins des marchés du travail national et provinciaux?

[Français]

**Lysiane van der Knaap:** Pour notre part, c'est ce que nous croyons, et les données nous donnent raison. Il suffit de regarder les besoins du marché du travail documentés par les gouvernements pour constater qu'on a surtout besoin de travailleurs dans les domaines relevant de la formation professionnelle.

**La présidente:** Madame Zahid, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

**Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.):** Merci, madame la présidente, et merci aux témoins d'être venus témoigner.

Ma première question s'adresse à Mme Sacko.

Madame Sacko, le gouvernement fédéral s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'immigration francophone hors Québec. L'année dernière, nous avons dépassé nos objectifs. Nous nous sommes donc fixé des objectifs encore plus ambitieux pour les années à venir.

Pouvez-vous nous dire comment votre organisme perçoit l'importance de se focaliser sur l'immigration francophone hors Québec et ce que ces objectifs signifient pour la protection des communautés francophones à l'échelle du pays?

[Français]

**Bintou Sacko:** Je vous remercie beaucoup de votre question.

En effet, ces cibles sont très importantes parce qu'il s'agit de la vitalité de la communauté francophone à l'extérieur du Québec.

J'ai abordé, plus tôt, la question de l'insécurité linguistique et le fait que ces cibles ont justement été décidées pour répondre à une question démographique qui est en baisse. La communauté se mobilise, développe beaucoup de capacités pour permettre aux personnes qui entrent dans nos communautés d'être très bien accueillies et très bien accompagnées, afin qu'elles puissent s'intégrer et rester. Quand ces personnes ne restent pas dans la communauté, c'est comme si l'effort investi à leur arrivée était perdu.

Évidemment, selon nous, l'augmentation des cibles doit aussi s'accompagner d'une augmentation de ressources. En effet, il est important que le gouvernement ait une vue d'ensemble de l'immigration francophone, y compris des étudiants étrangers francophones, des immigrants économiques, des réfugiés francophones qui arrivent, des demandeurs d'asile, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, ainsi que des travailleurs temporaires en dehors du Québec. Il faut investir suffisamment d'argent pour que l'accompagnement et l'intégration de ces immigrants dans la communauté se passent très bien. C'est important. Les cibles ne permettront pas à la communauté francophone d'atteindre les 12 %, mais c'est quand même une avancée extrêmement importante pour nos communautés francophones à l'extérieur du Québec.

• (1615)

[Traduction]

**Salma Zahid:** Merci, madame Sacko.

La question suivante s'adresse également à vous.

Selon vous, quels sont les obstacles les plus importants auxquels les nouveaux arrivants francophones doivent faire face lorsqu'ils arrivent au Canada? Est-ce la reconnaissance des diplômes, l'apprentissage linguistique ou la difficulté de s'y retrouver quant aux voies qui s'offrent à eux? Comment pensez-vous que les politiques fédérales devraient être harmonisées pour éliminer les obstacles auxquels la communauté francophone est confrontée?

[Français]

**Bintou Sacko:** En ce qui concerne les obstacles que vous venez de citer, je dirais qu'il faudrait des concertations. De nombreuses concertations peuvent être menées avec la communauté, étant donné que le programme de l'immigration francophone s'inscrit dans une stratégie. Il faudrait donc regarder cette stratégie. Beaucoup d'études ont été menées et des comités consultatifs ont travaillé à cette question. Le gouvernement pourrait investir dans la formation linguistique, qui est très importante pour nos communautés en situation minoritaire.

Comme vous l'avez dit, la reconnaissance des acquis est aussi importante. Il faut donc travailler avec les provinces ou les corps de métiers, pour que les gens puissent entrer sur le marché du travail ou occuper un emploi le plus rapidement possible. Il faut aussi consulter les études qui ont été menées sur cette question pour trouver les recommandations qui indiquent où il faudrait investir le plus d'argent pour aider les immigrants francophones dans ces communautés.

**La présidente:** Merci, madame Zahid.

C'est maintenant au tour de M. Brunelle-Duceppe.

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Alexis Brunelle-Duceppe:** Merci, madame la présidente.

Madame van der Knaap, je vais vous faire une fleur.

Supposons que, demain matin, je vous confie le rôle de ministre de l'Immigration. Vous avez tous les pouvoirs comme ministre de l'Immigration fédérale. Quels seraient les premiers changements que vous feriez? Quelles mesures modifieriez-vous pour vous assurer qu'Éducation internationale se porte mieux demain matin? Vous n'avez que 24 heures pour le faire.

**Lysiane van der Knaap:** Nous ne nous soucions pas tant du mieux-être d'Éducation internationale que de celui du réseau de la formation professionnelle et du milieu de l'emploi.

Je commencerais par mener des consultations, mais 24 heures ne suffiraient probablement pas. En fait, il faut rétablir un équilibre en évaluant les besoins du marché du travail et la situation dans les établissements d'enseignement.

Je ne peux pas parler de la situation dans les autres provinces, mais je peux parler du système éducatif québécois. Il faut évaluer ses besoins à la fois en matière d'innovation et de main-d'œuvre. Actuellement, il y a un déséquilibre qui avantage les établissements d'enseignement supérieur, surtout au niveau universitaire. Il faudrait procéder d'une façon plus chirurgicale, en ciblant les besoins, en changeant le critère d'admissibilité au permis de travail postdiplôme, afin qu'il y ait un champ plus large pour la formation professionnelle, et en se débarrassant du critère de 900 heures, qui nous semble très arbitraire.

La formation de préposé aux bénéficiaires, par exemple, dure moins de 900 heures, et pourtant, c'est l'un des métiers où les travailleurs sont les plus recherchés. Il y a aussi beaucoup de métiers de la construction qui requièrent une formation de moins de 900 heures, et il manque énormément de travailleurs dans ce domaine. Il faudrait donc revoir ces critères afin qu'ils soient moins arbitraires et qu'ils se basent sur les données du marché du travail.

Par ailleurs, nous avons vu d'autres incohérences en lien avec les choix qui sont faits. Par exemple, pourquoi avantage-t-on les étudiants à la maîtrise ou au doctorat par rapport aux étudiants en formation professionnelle relativement au permis de travail ouvert?

Ensuite, je souhaiterais que les agents d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, connaissent la formation professionnelle. Comme elle est de niveau secondaire et qu'elle diffère un peu du reste de l'écosystème canadien, il y a beaucoup d'erreurs administratives. Certains candidats étrangers répondent à tous les critères d'admissibilité, mais ils voient leur demande de permis d'études refusée, simplement parce que les agents qui traitent leur demande comprennent mal ce qu'est la formation professionnelle.

**Alexis Brunelle-Duceppe:** Lorsque vous parliez du permis ouvert, parliez-vous du permis ouvert pour les conjoints?

**Lysiane van der Knaap:** Oui.

**Alexis Brunelle-Duceppe:** Je tenais à le préciser à l'intention des analystes, car présentement, les étudiants des deuxième et troisième cycles y sont admissibles, mais pas les personnes...

Je vois la présidente me faire les gros yeux, alors j'imagine que mon temps de parole est écoulé.

Je vous remercie beaucoup de ces informations.

• (1620)

**La présidente:** Merci, monsieur Brunelle-Duceppe.

Monsieur Ma, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

**Michael Ma:** Merci, madame la présidente.

Mes prochaines questions s'adressent à Mme van der Knaap.

J'aimerais en savoir davantage sur un sujet qui vous est cher, c'est-à-dire la protection des programmes qui mènent à des professions très demandées et hautement qualifiées. L'admission des étudiants étrangers devrait-elle être davantage liée à des considérations liées au logement?

[Français]

**Lysiane van der Knaap:** Oui, probablement. On entend beaucoup dire que les étudiants étrangers au Canada exercent une pression sur la disponibilité des logements. On sait qu'il y a une pénurie de logements à plusieurs endroits. Cependant, en même temps, on a besoin de travailleurs pour construire ces logements, et les travailleurs qui sont sur les chantiers de construction sont surtout des diplômés de la formation professionnelle. Ils peuvent donc contribuer à régler le problème. Malheureusement, il y a des obstacles qui les en empêchent, car toutes les formations ne durent pas 900 heures et qui donnent accès au permis de travail postdiplôme.

Encore une fois, au Québec, on parle d'un petit nombre d'étudiants étrangers. Le plus grand nombre qu'on a vu dans une année est 10 000. Sinon, il s'agit de 6 000 ou 7 000 étudiants étrangers, dont la très grande majorité est répartie dans 138 établissements à l'extérieur de Montréal. À Alma, comme M. Carette l'a dit, on est capable d'accompagner les 70 ou 100 étudiants qui arrivent et de leur trouver un logement. Ce n'est pas un très grand nombre, si on le compare à ceux des établissements beaucoup plus grands qui accueillent des milliers d'étudiants, ce qui peut exercer une pression sur certaines communautés. Cela n'a rien à voir avec le nombre d'étudiants étrangers que nous accueillons.

Bien sûr, il faut considérer la capacité d'accueil, mais il ne faut pas seulement voir l'arbre; il faut regarder la forêt pour savoir où se trouve réellement le problème.

[Traduction]

**Michael Ma:** Y a-t-il des régions particulières au Québec où, selon vous, les étudiants étrangers auraient du mal à trouver un logement abordable aux prix actuels des loyers? J'ai entendu ce que vous avez dit au sujet de la demande à laquelle ils répondraient, mais pour l'instant, focalisons-nous sur leurs problèmes de logement. Encore une fois, ma question est la suivante: les étudiants étrangers ont-ils des difficultés dans certaines régions du Québec où le coût de la vie est élevé?

[Français]

**Lysiane van der Knaap:** Je vais laisser ma collègue Mme René compléter ma réponse, parce qu'elle est plus en contact avec les étudiants et les centres de formation professionnelle que moi. Par contre, je sais que, lorsqu'il n'est pas possible de loger des étudiants localement, les centres de formation professionnelle ne créent pas de places pour des étudiants étrangers, parce qu'on veut éviter de devoir renvoyer les étudiants chez eux parce qu'ils ne trouvent pas de logement.

[Traduction]

**Michael Ma:** Dans ce cas, comment reliez-vous ces deux aspects? Surveillez-vous constamment la situation du logement des étudiants avant de procéder aux admissions?

[Français]

**Lysiane van der Knaap:** Je vous laisse répondre, madame René.

**Odile René (conseillère réglementée en immigration pour étudiants étrangers, Éducation internationale):** Comme le mentionnait Mme van der Knaap, les centres de formation professionnelle, ou CFP, sont les mieux placés, car ils sont directement dans le milieu. Ce sont eux qui vont analyser si la capacité d'accueil est suffisante pour pouvoir recruter des étudiants étrangers. Comme ils ne recrutent pas un grand nombre d'étudiants, ils sont en mesure d'offrir des services pour l'accueil, la recherche de logement, l'installation, etc.

La surveillance se fait donc plus directement dans chacun des milieux.

[Traduction]

**Michael Ma:** Je vais faire le lien avec une réponse que vous avez donnée précédemment, lorsque vous avez indiqué que vous n'aviez pas assez d'étudiants internationaux pour remplir les salles de classe. Vous avez ensuite dit que vous restreigniez le nombre d'admissions, au cas où il y aurait des problèmes de logement.

Pouvez-vous étoffer vos réponses afin de nous donner une meilleure idée de la façon dont ce programme est géré?

**La présidente:** Vous avez une minute.

[Français]

**Lysiane van der Knaap:** Je peux laisser M. Carette expliquer comment ça fonctionne au CFP d'Alma, sous les aspects des cibles, du nombre d'étudiants accueillis et de l'impact sur la communauté.

**Jérôme Carette:** Je ne peux pas parler pour l'ensemble de la province, mais je peux donner un exemple concret de la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Nous nous étions dotés de mécanismes pour nous assurer, comme je le mentionnais, de bien accueillir et de favoriser l'inclusion des étudiants étrangers. Une des premières étapes a consisté à nous fixer des cibles nous-mêmes. Nous nous étions fixé un chiffre d'environ 20 % d'étudiants étrangers dans nos programmes, en nous disant que nous voulions que l'accueil se passe bien et que nous puissions mener les étudiants à la délivrance de diplômes. Nous voulions pouvoir mettre en œuvre un accompagnement sur le plan de la démarche d'immigration, mais aussi pour l'arrivée à l'aéroport, la recherche de logement et les difficultés d'adaptation culturelle qu'il peut y avoir en cours de route.

La limite que nous nous étions fixée, il y a deux ans, était de 20 %, mais, l'an dernier, nous avons atteint 14 % d'étudiants étrangers, et, cette année, nous n'atteindrons pas 10 %. C'est donc vraiment plus bas que la capacité d'accueil théorique que nous nous étions fixée.

• (1625)

**La présidente:** Merci, monsieur Carette.

[Traduction]

Votre temps est écoulé.

[Français]

Merci, monsieur Ma.

[Traduction]

Notre dernière intervenante pour ce segment est Mme Sodhi. Madame Sodhi, vous avez cinq minutes.

**Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.):** Merci, madame la présidente, et merci à nos témoins de leur présence.

Ma première question s'adresse à Mme Sacko.

À l'heure actuelle, le Canada dispose de deux programmes particuliers destinés aux francophones. Le premier est le projet pilote d'immigration communautaire francophone. Le deuxième est le projet pilote pour les étudiants issus de communautés francophones minoritaires.

Pouvez-vous nous parler de l'expérience que vous avez eue avec ces programmes? À quels besoins répondent-ils et quel impact ont-ils au sein des communautés?

[Français]

**Bintou Sacko:** Je vais commencer par le Programme pilote pour les étudiants dans les communautés francophones en situation minoritaire. La majorité des universités francophones, pourrais-je dire, ont signé des ententes avec IRCC pour permettre aux étudiants étrangers qui arrivent de s'inscrire dans les universités et, à la fin de leurs études, de suivre un parcours pour devenir résidents permanents. Ça participe aussi à la vitalité des communautés francophones parce que les étudiants étrangers, après avoir passé quatre ans dans une communauté francophone, ont pas mal appris et ont été formés. Ils peuvent donc facilement opter pour la résidence permanente.

Le Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et francophones vise aussi à amener des travailleurs temporaires qui, par la suite, pourront avoir accès à la résidence permanente. Ces travailleurs aussi peuvent bénéficier des services d'établissement des personnes immigrantes dans la communauté, tout comme les étudiants étrangers. La majorité des étudiants étrangers n'y sont pas admissibles, sauf ceux qui immigreront dans le cadre de ce projet pilote spécifiquement et dans les universités qui ont signé des ententes avec IRCC.

Ce sont eux qui peuvent avoir accès aux services d'établissement, ainsi que les travailleurs temporaires qui viennent en vertu du Programme pilote d'immigration dans les communautés rurales et francophones.

[Traduction]

**Amandeep Sodhi:** Merci pour votre réponse.

Pouvez-vous nous dire comment les programmes de soutien fédéraux ont contribué au fait que des gens se soient établis dans de petites communautés francophones, comme celles du Manitoba? De plus, quelles recommandations feriez-vous pour améliorer l'intégration et la rétention de ces personnes au sein de ces communautés?

[Français]

**Bintou Sacko:** Au Manitoba, un certain nombre de fournisseurs de services francophones reçoivent du financement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour l'accompagnement des immigrants francophones. Pour ce faire, un parcours bien précis a été développé.

Aussi, le Réseau en immigration francophone du Manitoba travaille avec les organisations qui reçoivent du financement du gouvernement fédéral pour mieux accompagner les immigrants francophones qui arrivent et s'installent dans la communauté francophone.

Le Manitoba fait partie des communautés de langue officielle en situation minoritaire. S'il y a une recommandation à faire, c'est que l'augmentation des cibles soit accompagnée d'une augmentation de ressources financières. Ça va vraiment agir sur la capacité de ces organisations à offrir un service adéquat à tous ceux qui arriveront. Plus on ajoutera des ressources, plus on pourra assurer une stabilité et offrir les services qu'il faut aux immigrants qui arriveront dans nos communautés.

• (1630)

[Traduction]

**Amandeep Sodhi:** C'est parfait.

Je vais faire vite, car je sais que nous manquons de temps.

Nous savons que le gouvernement a investi dans le soutien aux femmes nouvellement arrivées, dans l'entrepreneuriat et dans la formation linguistique.

Pourriez-vous nous dire quels types de soutien fédéral aux femmes immigrantes ont eu le plus d'impact?

[Français]

**La présidente:** Veuillez répondre très brièvement, s'il vous plaît.

**Bintou Sacko:** Sur le plan national, une stratégie, qui a été lancée seulement l'année passée, a été développée avec l'Alliance des femmes de la francophonie canadienne. Les femmes immigrantes font partie de cette stratégie et cela a des répercussions dans les provinces.

Pour ce faire, des collaborations ont été établies avec des centres offrant des services aux femmes immigrantes qui arrivent ici. Ça touche notamment l'isolement des femmes immigrantes et leur employabilité. Ça touche aussi la formation afin que ces femmes puissent aller à l'école et mettent leurs connaissances à niveau. Enfin, ça comprend tout le soutien permettant à ces femmes d'intégrer le marché du travail et de participer à l'économie.

**La présidente:** Merci, madame Sacko.

[Traduction]

Merci beaucoup, madame Sacko.

Merci, madame Sodhi.

Je vais passer à M. Menegakis dans une minute, mais j'aimerais d'abord revenir sur une question que M. Ma a posée.

Madame van der Knaap, on vous a demandé si nous devrions veiller à répondre aux besoins en main-d'œuvre des provinces. Vous avez dit que vous étiez tout à fait d'accord avec cela.

Croyez-vous que les données dont nous disposons au sujet des compétences et de la main-d'œuvre locales et régionales — non

seulement au Québec, mais dans tout le pays — sont suffisantes? Croyez-vous que nous disposons de données suffisantes et facilement accessibles?

[Français]

**Lysiane van der Knaap:** Je ne suis pas en mesure de vous répondre pour les provinces autres que le Québec. Le système d'éducation étant une responsabilité provinciale, nous ne faisons pas d'observation à l'extérieur du Québec.

Au Québec, la Commission des partenaires du marché du travail cerne les besoins en matière de main-d'œuvre. Le document « État d'équilibre du marché du travail » fait le diagnostic de 516 professions. Ce document examine si les professions ont une pénurie de main-d'œuvre, si elles ont un surplus ou si c'est équilibré. Cet outil, mis à jour de façon régulière, permet d'exercer facilement des choix en matière de quantité de main-d'œuvre dont ont besoin ces 516 professions.

Pour le Québec, la réponse à votre question est donc affirmative.

[Traduction]

**La présidente:** Merci. Ce sont là des renseignements de grande valeur. Je vous en suis reconnaissante.

Merci à tous pour vos questions.

Avant de terminer, M. Menegakis aimerait faire une proposition.

**Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC):** Merci, madame la présidente.

Avec l'accord du Comité, je propose que nous examinions les témoignages entendus aujourd'hui dans le cadre de l'étude sur les étudiants étrangers. Les trois partis ont présenté aujourd'hui des renseignements très intéressants, et il serait dommage de ne pas en tirer parti. Alors, je me demandais si nous pourrions obtenir le consentement de tous ici présents pour intégrer les témoignages entendus aujourd'hui à notre étude sur les étudiants étrangers.

**La présidente:** Sommes-nous d'accord?

Il semble que ce soit unanime.

C'est une excellente proposition, monsieur Menegakis. Je vous en remercie.

Je voudrais terminer le présent segment en remerciant nos invités pour leurs excellents témoignages.

Je tiens aussi à remercier tous mes collègues des très bonnes questions qu'ils ont posées à nos témoins.

Nous allons suspendre nos travaux pendant environ cinq minutes afin de prendre officiellement congé de nos témoins, puis nous nous réunirons à huis clos pour discuter des affaires du Comité.

[La séance se poursuit à huis clos.]







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>